

*Fier du combat que je mène depuis de longs mois, je tiens à vous informer d'une avancée majeure en faveur des séniors souffrant d'un handicap.*

*Jusqu'il y a peu, une discrimination existait entre les personnes handicapées. En fonction de l'âge auquel survient le handicap, elles n'étaient pas égales face aux aides octroyées.*

*J'ai dénoncé, à maintes reprises, cette discrimination inacceptable auprès de la Ministre Tillieux, en charge de l'Action sociale.*

*Concrètement, en matière d'aides aux personnes handicapées, il y a :*

*d'un côté l'AWIPH, qui s'occupe de l'aide aux Wallons déclarant un handicap AVANT 65 ans, de l'autre, l'INAMI, vers lequel sont renvoyées les personnes touchées par un handicap APRÈS leur 65 ans.*

*Ces dernières peuvent donc faire une croix sur l'AWIPH et ses aides destinées à faciliter la vie au quotidien.*

*Après de longs mois d'interpellations sur cette thématique, le Gouvernement wallon a enfin fait un pas vers les séniors dont le handicap survient APRES 65 ans.*

*Dès aujourd'hui, ils pourront bénéficier d'aides régionales pour les aides techniques (sous certaines conditions) et pour l'aménagement du domicile mais aussi d'un système de prêt de matériel (lits médicaux, chaises roulantes, ...)*

*C'est une belle victoire mais pas la fin du combat ! Beaucoup d'initiatives restent à prendre. En tant que relais entre vous et les instances régionales, je me réjouis d'avoir sensibilisé le Gouvernement wallon à cette discrimination indéniable et d'avoir permis qu'une issue favorable soit trouvée pour toutes ces personnes.*

*Parce que l'union fait la force...*